



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101963-20191210-2019\_28-DE

Membres en exercice : 29

Présents : 11

Votants : 12

Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET

Sont Excusés : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE

Sont absents : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET

Ont donné pouvoirs : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.*

### Délibération 2019-28

#### Débat d'orientation Budgétaire 2020

#### Le Comité :

- Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du CGCT,
- En application aux articles L2121-12 du CGCT,
- Vu le rapport de Monsieur le Président,

#### Décide :

- De valider la note explicative de synthèse annexée ci-dessous sur le débat d'orientation budgétaire.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2020

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

  
SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

*Jean-Louis BATTUT*



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2019  
Reçu en préfecture le 19/12/2019  
Affiché le   
ID : 081-258101963-20191210-2019\_29-DE

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 11</p> <p><u>Votants</u> : 12</p>	<p>Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.</p> <p>L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE</p> <p><u>Sont absents</u> : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT</p> <p><i>Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	---

#### DELIBERATION N° 2019-29

#### TECHNICIEN EN CHARGE DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Comme annoncé dans la convention cadre, le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout et le PNR HL, souhaitent porter conjointement un inventaire sur les zones humides sur le territoire commun aux deux structures.

Suite au près inventaire des zones humides du bassin versant de l'Agout réalisé par la Scop sagne pour le Syndicat, 7 sous bassins versants méritent un complément d'inventaire de terrain.

- Le BV du Thoré
- Le BV du Gijou (possibilité de débiter l'inventaire en interne dans le cadre de la mise à disposition d'une technicienne de rivière par la communauté de commune Sidobre val d'Agout au Syndicat)
- Le BV de la Vèbre
- Le BV du Viau
- Le BV du Sor
- Le BV de l'Agout amont
- Le BV de la Durenque

Il est décidé que le syndicat porte la maîtrise d'ouvrage et que le syndicat et le PNR HL se partagent l'autofinancement à hauteur de 10% chacun (max 4 500 € par an).

Dans le cadre des Contrats pluriannuels des milieux aquatiques, les bassins versant de la Vèbre, du Viau, du Sor et de l'Agout amont seront inventoriés les 18 premiers mois de la convention

La mission est planifiée sur 2 ans pour un montant de 45 000 €/ an.

Soit un autofinancement maximum de 4 500 €/ an pour le Syndicat et pour le PNR HL.

Le syndicat s'occupe de l'embauche.

Les données appartiendront au Syndicat et au PNR HL.

**Le Comité :**

- Vu le rapport de Monsieur le Président,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2020
- Vu l'article 3.3.2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié

**Décide :**

- D'ouvrir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 24 mois un poste technicien territorial contractuel auprès du CDG 81
- Les missions afférentes à ce poste sont celles annoncées ci-dessus.
- De demander les subventions afférentes à cette mission durant la durée de cette mission soit 24 mois ;
- De procéder au recrutement, après obtention des financements,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions afférentes à cette décision.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,**

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 081-258101963-20191210-2019\_30-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 11</p> <p><u>Votants</u> : 12</p>	<p>Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.</p> <p>L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE</p> <p><u>Sont absents</u> : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT</p> <p><i>Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	---

#### DELIBERATION N° 2019-30

#### ANIMATION SAGE - WEBMASTER

##### Le Comité :

- Vu le rapport de Monsieur le Président,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2020
- Vu l'article 3.3.2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié

##### Décide :

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 3 ans un poste d'ingénieur territorial contractuel auprès du CDG 81 en renfort à la Directrice-animatrice du SAGE Agout pour la révision du SAGE :
- Les missions afférentes à ce poste sont :
  - o Coanimer la révision du SAGE Agout,
  - o Proposer des outils de communication et des projets de co-construction du projet de SAGE innovant,
  - o D'être le référent webmaster
- De demander les subventions afférentes à cette mission durant la durée de cette mission soit 3 ans ;
- De procéder au recrutement, après obtention des financements,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions afférentes à cette décision.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Louis BATTUT

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101963-20191210-2019\_31-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 11</p> <p><u>Votants</u> : 12</p>	<p>Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.</p> <p>L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE</p> <p><u>Sont absents</u> : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT</p> <p><i>Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	---

### DELIBERATION N° 2019-31

#### RENOUVELLEMENT POSTE CHARGE DE MISSION INONDATION

##### Le Comité :

- Vu le rapport de Monsieur le Président,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2020
- Vu l'article 3.3.2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié

##### Décide :

- De prolonger à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et pour une durée de 3 ans un poste d'ingénieur territorial contractuel auprès du CDG 81
- Les missions afférentes à ce poste sont :
  - o Animer la mise en œuvre de la SLGRI Castres-Mazamet et d'étendre cette démarche à l'ensemble du bassin versant
  - o Elaborer le dossier de candidature du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention et mettre en œuvre les premières actions retenues (coordination technique et financière du programme)
  - o Apporter une expertise interne à l'ensemble des actions de réduction de l'aléa et de vulnérabilité inscrites dans les plans pluriannuels de gestion (Maîtrise d'œuvre interne) auprès des techniciens de rivière
- De demander les subventions afférentes à cette mission durant la durée de cette mission soit 3 ans ;
- De procéder au recrutement, après obtention des financements,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions afférentes à cette décision.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Louis BATTUT

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 081-258101963-20191210-2019\_32-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

<u>Membres en exercice</u> : 29	Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint. L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat. <u>Sont Présents</u> : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET <u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE <u>Sont absents</u> : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET <u>Ont donné pouvoirs</u> : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT <i>Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.</i>
<u>Présents</u> : 11	
<u>Votants</u> : 12	

### DELIBERATION N° 2019-32

### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

#### Le Comité.

- Vu le rapport de présentation du Président,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret N°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- Vu le décret N° 72-18 du 5 janvier 1972 et l'arrêté du même jour relatifs à la prime de service et de rendement,
- Vu le décret N°2003-799 du 25 août 2003 et l'arrêté du même jour relatifs à l'indemnité spécifique de service, modifié par le décret 2014-1404 du 26 novembre 2014,
- Vu le décret N°2002-61 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du même jour relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité,
- Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 et l'arrêté du même jour relatifs à l'indemnité d'exercice de missions des préfectures ;
- Vu le décret 2012-1457 du 24 décembre 2012

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré,

#### Décide :

- De valider le tableau des effectifs suivant pour l'année 2020 :

GRADES	POSTE OUVERT	POSTE OCCUPE au 01/01/2020
Ingénieurs principal	1	1
Ingénieur	3	2
Technicien	2	1
Agent de maitrise	1	1

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

4

ID : 081-258101963-20191210-2019\_32-DE

Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 081-258101963-20191210-2019\_33-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 11</p> <p><u>Votants</u> : 12</p>	<p>Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.</p> <p>L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE</p> <p><u>Sont absents</u> : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT</p> <p><i>Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	---

### DELIBERATION N° 2019-33

#### CONVENTION NOUVEAU SERVICE MUTUALISE SIG

Le poste mutualisé SIG a été créé sur l'initiative des syndicats Mixte Tarn, Cérou Vère, Viaur et Agout afin d'avoir une base de données communes sur le grand cycle de l'eau et des rivières et le partage de logiciels de cartographie communs.

En 2017, nous avons procédé à la migration de la base et du logiciel cartographique sur logiciel libre (Qgis et PostGis). Entre 2008 et 2016, le coût mutualisé était de 3 800 € ramené en 2018 à 2 800 €.

Dans le cadre du partenariat Tarn-Aveyron, il est prévu un développement de cette mutualisation à 10 syndicats de bassin (Tarn Amont, Aveyron amont, Tescou-Tescounet, Dourdou-Rance, Lamboulas et dans le futur Aveyron aval). Pour cela il est nécessaire de renforcer le service par un deuxième technicien avec des compétences en programmation informatique.

Ces postes seront financés par l'Agence de l'Eau (70%) et une aide est demandée auprès des principaux départements (81,82,12,48).

Le coût annuel serait une entrée fixe (1900 euros) et un coût au nombre d'utilisateurs soit 6 personnes au syndicat ce qui représentera un coût d'environ 4 000 euros par an pour le service.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré,

#### Décide :

- De valider le projet de service mutualisé SIG et le projet de convention présenté ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes administratifs et techniques afférents à ce dossier.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Louis BATTUT





Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101963-20191210-2019\_34-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 11</p> <p><u>Votants</u> : 12</p>	<p>Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.</p> <p>L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE</p> <p><u>Sont absents</u> : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT</p> <p><i>Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	---

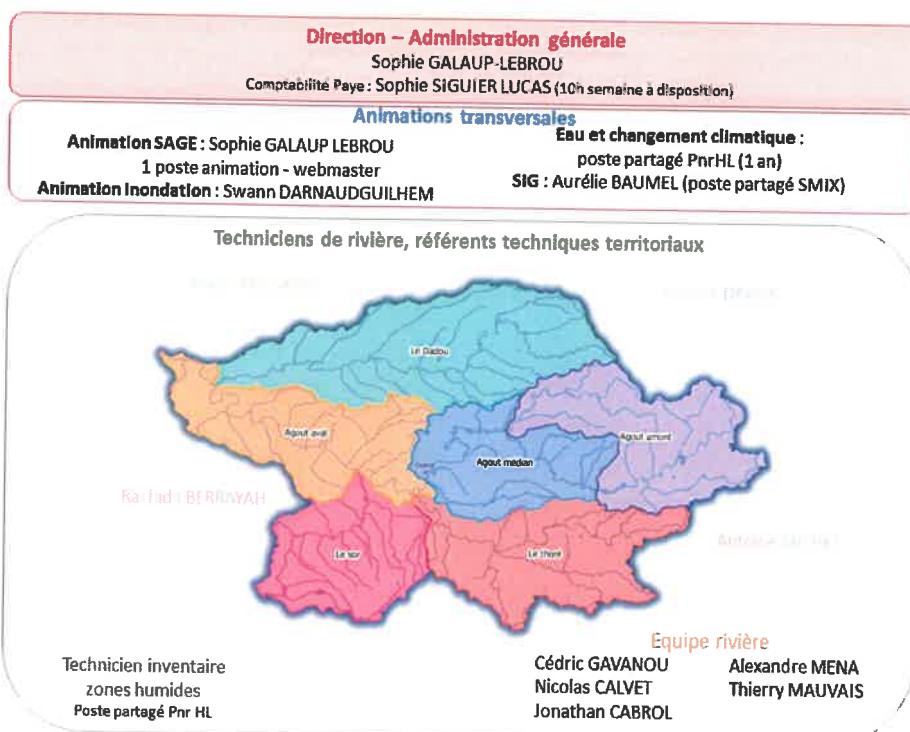
### DELIBERATION N° 2019-34

#### ORGANISATION SMBA EN 2020-2022

#### DEMANDES SUBVENTIONS POSTES DE PERSONNEL

- Vu les délibérations 2019-29-1 à 2019-29-3,
- Vu le DOB 2020,
- Vu le rapport du Président,

L'organisation du personnel pour l'année 2020 à 2021 se composera comme suit :



La répartition financière des postes proposée est la suivante :

Budget principal SAGE :

POSTE + frais structure associés Coût annuel	Montant plafond subvention	Agence de l'eau	Région	Département	Restant à charge SMBA	Participation particulière PnrHL
Direction/animation SAGE + Comptabilité annuel	80 000 €	70%	0%	8000 €	16 000 €	
Animation SAGE/Communication (3 ans)	180 000 €	70%	%		54 000 €	
Inventaires Zone humide (2 ans)	90 000 €	50%	20%	10% (volet ZH)	9 000 €	9 000 €
Poste Eau changement climatique Pnr (1 an)					4 500 €	

Budget GEMAPI

Postes + frais associés	Montant demandé	Etat	Agence de l'eau	Région	Département	A charge du SMBA
Technicien rivière (3,3 ETP) annuel	180 000 €		50%	10%	10%	54 000 €
Equipe rivière (5 ETP) annuel	270 000 €		50%	10%	20%	54 000 €
Animation PAPI (1 ETP) avant labellisation (1 an)	60 000 €		30%	20 %		30 000 €
Animation PAPI (1 ETP) après labellisation (2 ans)	120 000 €	50%	10%	20%		34 800 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Valide l'organisation proposée pour l'année 2020-2022
- Autorise le Président à déposer les demandes d'aides sur la base du tableau prévisionnel présenté,
- Donne délégation au Président, le cas échéant, pour l'ouverture des postes nécessaires et à procéder aux recrutements éventuels suivant les accords des aides.
- Donne délégation au Président à effectuer tous les actes administratifs nécessaires
- Un point sera effectué lors du Débat d'Orientation Budgétaire afin de consolider l'équipe du syndicat (décembre 2020).

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Louis BATTUT

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

Envoyé en préfecture le 19/12/2019  
Reçu en préfecture le 19/12/2019  
Affiché le  
ID : 081-258101963-20191210-2019\_35-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 11</p> <p><u>Votants</u> : 12</p>	<p>Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.</p> <p>L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE</p> <p><u>Sont absents</u> : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT</p> <p><i>Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	---

### DELIBERATION N° 2019-35 PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

- Vu le DOB 2020,
- Vu le programme de travail nécessaire pour la mise en œuvre du SAGE Agout, et des plans pluriannuels de gestion
- Vu le règlement du fonds départemental pour la gestion durable des rivières en vigueur.
- Vu le programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Vu le règlement de la Région Occitanie.
- Vu les postes dédiés à la gestion des milieux aquatiques soit :

Postes + frais associés	Montant demandé	Agence de l'eau	Région	Département	A charge du SMBA
Equipe rivière (5 ETP) annuel	270 000 €	50%	10%	20%	54 000 €

#### Décide :

- De demander les subventions en 2020 sur les dossiers suivants :
  - o Programme pluriannuel de rivières 2020 – travaux en régie
  - o Subvention afférente à la mise en œuvre des DIG (postes techniciens rivière cf. délibération 2019-31)
  - o Programme pluriannuel de rivière année 2020 – Travaux externalisés
  - o Programme FEADER 2020 – Mesure 441
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents, actes et notifications.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Louis BATTUT

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



Syndicat Mixte du  
Bassin de l'Agout

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 081-258101963-20191210-2019\_36-DE

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

mardi 10 décembre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 29

Présents : 11

Votants : 12

Le quorum de l'assemblée convoquée le 3 décembre 2019 n'a pas été atteint.

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Jean-Louis BATTUT, Alain ALMARIC, Florence ESTRABAUD, Roger MONSIRVEN, Florence BELOU, Bruno de BOISSESON, Christian LAGASSE, Claude CULIE, Mickaël ROUQUETTE, Alain ALBOUI, Bernard ROUANET

Sont Excusés : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Jean-Claude DE BORTOLI, Jean-Louis CALVET, Régis HUC, Alain SEVERAC, Alain CABROL, Christian RIGAL, Jacques ICHE

Sont absents : Marc COUSINIE, Serge LAFON, Claude ALBA, Serge FAGUET, Emmanuel JOULIE, Alain GINIES, Daniel VIDAL, Raymond FREDE, Catherine SONZOGNI, Nelly CALMET

Ont donné pouvoirs : Monsieur Alain CABROL à Monsieur Jean-Louis BATTUT

*Monsieur Bernard ROUANET est nommé secrétaire de séance.*

### DELIBERATION N° 2019-36

#### ANIMATION SITE NATURA 2000 BERGES DE L'AGOUT ET DU GIJOU

- Vu le DOB 2020,
- Vu le rapport du Président,

#### Le Comité décide :

- D'autoriser le Président à répondre conjointement avec la chambre d'agriculture du Tarn pour l'appel d'offres sur l'animation du site Natura 2000 « berges de l'Agout et du Gijou »
- Donne délégation de signature et de décision au Président pour l'ensemble du projet d'animation.

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 19/12/2019

Et publication du 19/12/2019

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

*Jean-Louis BATTUT*

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT